

**Interdiction des feux de joie et des feux d'artifice au nord du fleuve Saint-Laurent
à proximité des forêts**

Bois-des-Filion, le lundi 19 juin 2023 – À l'approche de la Fête nationale, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet la directive interdisant les feux de joie et les feux d'artifice au nord du fleuve Saint-Laurent notamment dans les municipalités de la MRC Thérèse-de-Blainville.

En date du 19 juin 2023, 116 incendies sont en activité au Québec. Depuis le début de la saison, 449 incendies de forêt ont brûlé plus de 750 000 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 218 feux.

La collaboration de toutes et tous est essentielle pour que l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert soit respectée. En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité est passible d'une amende.

Ville pionnière des Basses-Laurentides aux dimensions humaines, fière de son caractère champêtre et de son splendide environnement riverain, Bois-des-Filion propose une qualité de vie reconnue et une économie prospère à ses 10 500 habitants.

- 30 -

Informations :

Nicolas Carette
Directeur des Communications
450 621-1460 #1017
ncarette@villebdf.ca